

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Objet de la Délibération
n°20220711-114

-PERSONNEL :

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOUT 2022

Le Conseil Municipal avait modifié le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2022 et il est proposé de le modifier ainsi à compter du 1^{er} août 2022 :

Service Administratif

- 1 Attaché Principal
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe
- 2 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe
- 2 Adjoints Administratifs Territoriaux

temps complet
temps complet
temps complet
temps complet

Service bibliothèque

- 1 Agent territorial du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe

temps non complet (30h)

Service Technique

- 1 technicien territorial
- temps complet
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Territorial

temps complet
temps complet
temps complet
temps complet
temps complet

Service Ecole et accueil périscolaire

- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Agent territorial spécialisé Principal des écoles Maternelles de 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe
- 1 adjoint technique territorial jusqu'au 24 août 2022
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe au 25 août 2022
- 1 adjoint technique territorial
- 1 adjoint technique territorial
- 1 adjoint technique territorial
- 1 agent permanent en CDI

temps non complet (28h)
temps non complet (22h30mn)
temps complet

temps complet
temps non complet (32h)
temps non complet (32h)
temps non complet (32h)
temps non complet (14h)
temps non complet (30h30mn)
temps non complet (15h)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

